

Avis

Générale

colonial

Avis n° 19/05/928 CIRCULATION AÉRIENNE.

n° 19/05/928

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
19 mai 1937

Numéro JO
n° 485 du 30/04/1937

Date du numéro
30 avril 1937

TEXTE INTÉGRAL

En application des dispositions de l'article 12 du décret du 19 mai 1928 réglementant la circulation aérienne. l'annexe 1 dudit décret est annulée et remplacée par la suivante, dont les dispositions conformes aux dernières modifications de l'annexe D de la convention du 13 octobre 1919, adoptées par la Commission internationale de navigation aérienne entreront en vigueur le 1er avril 1937.